

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

### OBJET

#### Finances 7-1 décisions budgétaires

Tarifs 2024 des prestations  
du CCAS

**DATE DE CONVOCATION**  
Vendredi 15 décembre 2023

Nombre d'Administrateurs  
en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 13

### La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20231219-2023-12-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2023-12-50

L'an deux mil vingt trois

le dix-neuf décembre à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Sandrine DUDOUE, Vice-Présidente.

#### **Etaient présents :**

Mme DUDOUE – M. SACHOT – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE –  
Mme CREVON – Mme DESANGLOIS – Mme LAMBERT – Mme POILPRE  
– Mme LOISEAU

#### **Absents ayant donné pouvoir :**

Mme MEZRAR a donné pouvoir à M SACHOT  
Mme SCOTE a donné pouvoir à Mme BARRIERE  
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme SEMIEM  
Mme JAFFRENNOU a donné pouvoir à Mme DUDOUE

#### **Excusés :**

M. MAUGER  
Mme ESCLASSE F  
M. LE NOE

Mme LOISEAU est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Madame la Vice-Présidente Sandrine DUDOUE

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf dispose d'une résidence autonomie dans lequel est proposé la location de logements mais aussi un certain nombre de services (blanchisserie, animations, téléassistance).

Ces différents services font l'objet de tarifs fixés par le Conseil d'administration du CCAS.

S'il est proposé de reconduire globalement ces tarifs à l'identique de 2023, il convient de délibérer afin de modifier le tarif des repas à thème et d'ajouter un tarif de remplacement de badge d'accès à la résidence.

En effet, au vu de l'inflation des coûts de l'alimentation, il convient d'adapter le tarif des repas à thème. Une augmentation de 3 € par repas est proposée.

De même, lors d'une entrée au sein de la résidence autonomie, deux badges sont attribués au résident. En cas de perte de l'un deux, il convient de fixer un tarif de remplacement.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'approuver la grille tarifaire ci-dessous.

RA – Loyer T1 bis	Mois	542.23 €
RA - Prestations supplémentaires/charges	Mois	26.75 €
RA - Chambres d'hôtes	1 nuit	41.50 €
	2 nuits	58.70 €
	Nuit suppl	27.30 €
RA - Chambres d'hôtes Tarif social	mois	162.90 €
	semaine	40.73 €
Logement d'insertion- loyer T2	Mois	267.09 €
Logement d'insertion – loyer T3	Mois	299.60 €
RA - repas	L'unité	4.85 €
RA – repas festif (à thème)	L'unité	15.00 €
RA - Blanchisserie	Lavage	5.05 €
	Lavage+ repassage	10.10 €
Téléassistance	mois	15.85 €
Téléassistance – Détecteur de chute	mois	3.90 €
Téléassistance – Garde de clés	mois	6.00 €
Téléassistance – Levée de doute	Par intervention	78.00 €
Remplacement badge résidence	L'unité	15.00 €

### Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

L'article 353-9-2 du Code de la construction et de l'habitation ;

La délibération 2022/02/03

### Considérant

Qu'il apparaît nécessaire d'adapter le tarif des repas à thème et de fixer un tarif de remplacement de badge ;

Que la Municipalité mène une politique sociale active et qu'il convient de reconduire l'ensemble des autres tarifs sans aucune augmentation ;

Que ces tarifs s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au regard de ces éléments, il est proposé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs suivants :

RA – Loyer T1 bis	Mois	542.23 €
RA - Prestations supplémentaires/charges	Mois	26.75 €
RA - Chambres d'hôtes	1 nuit	41.50 €
	2 nuits	58.70 €
	Nuit suppl	27.30 €
RA - Chambres d'hôtes Tarif social	mois	162.90 €
	semaine	40.73 €
Logement d'insertion- loyer T2	Mois	267.09 €
Logement d'insertion – loyer T3	Mois	299.60 €
RA - repas	L'unité	4.85 €
RA – repas festif (à thème)	L'unité	15.00 €
RA - Blanchisserie	Lavage	5.05 €
	Lavage+ repassage	10.10 €
Téléassistance	mois	15.85 €
Téléassistance – Détecteur de chute	mois	3.90 €
Téléassistance – Garde de clés	mois	6.00 €
Téléassistance – Levée de doute	Par intervention	78.00 €
Remplacement badge résidence	L'unité	15.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20231219-2023-12-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 12

Voix contre 0

Abstention 1 (Mme Desanglois)

**Article 1** : de valider les tarifs des prestations du CCAS, tels qu'ils sont présentés ci-dessus, et de contribuer à les appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente du CCAS à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de ces tarifs.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20231219-2023-12-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023